

La mobilisation d'AKTO en faveur de l'alternance porte ses fruits : 1 jeune sur 2 reste dans l'entreprise qui l'a formé

Paris, le lundi 3 avril 2023. Avec plus de 837 000 contrats signés en 2022 (DARES), dont 132 000 contrats financés au sein des 27 branches professionnelles d'AKO, l'alternance atteint des sommets et s'impose désormais comme l'un des moyens privilégiés pour répondre aux besoins des entreprises. AKTO souhaite continuer de soutenir le recours à l'alternance dans ses entreprises adhérentes grâce à l'accompagnement de ses équipes de conseil de proximité et une campagne de promotion nationale à destination des jeunes.

À l'heure où des secteurs d'activité comme l'hôtellerie, la restauration, la prévention sécurité ou encore la propreté souffrent d'importantes tensions de recrutement, le recours à l'alternance permet aux entreprises de recruter, former et fidéliser les talents dont elles ont besoin pour assurer leur pérennité. De plus, l'alternance constitue un véritable tremplin vers l'emploi pour les jeunes. En effet, d'après l'enquête réalisée par AKTO en 2021-2022 auprès de 6 308 alternants¹ :

- **77,4% des alternants sont en emploi** 6 mois après avoir achevé leur formation dont 2 sur 3 en CDI.
- **1 jeune sur 2** est toujours dans l'entreprise qui l'a formé 6 mois après sa formation
- **79%** estiment que leur emploi correspond à leur formation

Dans cette mobilisation générale en faveur du développement de l'alternance, AKTO prend toute sa part. L'action quotidienne de ses équipes de conseil de proximité auprès des entreprises mais aussi des jeunes **a permis de financer en 2022 plus de 132 000 contrats d'alternance, en hausse de 23% par rapport à 2021.**

À l'aide de **SERVICES+**, son offre de services dédiée, AKTO accompagne les entreprises de ses branches professionnelles afin de les aider à **adopter les bons réflexes pour recruter des alternants tout en répondant à leurs besoins.**

SERVICES+ propose ainsi un interface "[Attirer et intégrer les nouveaux talents](#)" qui vise à éclairer les entreprises sur les modalités de recrutement, la création de fiches de poste ou encore la rédaction d'une offre d'emploi.

AKTO met également à disposition des entreprises des outils comme un **job board** spécial apprentissage dont les offres d'emploi sont consultées par plus de 100 000 visiteurs par mois, une **cartographie nationale des CFA** pour trouver un organisme de formation à proximité ou encore un **simulateur de coût d'un contrat**. L'objectif : aiguiller les entreprises dans leurs pratiques de recrutement et donner de la visibilité à leurs offres.

Une campagne de promotion nationale à destination des jeunes et de leurs parents

En 2023, Akto relance une nouvelle campagne de promotion de l'alternance #icicestmaplace avec l'ambition de faire découvrir aux jeunes et à leurs parents les métiers des branches professionnelles de l'OPCO. Elle met en lumière plusieurs métiers, accessibles aux jeunes souhaitant s'engager dans une formation de niveau CAP, BP (infra BAC) : serveur en salle, commis de cuisine, équipier dans la restauration rapide, agent machiniste, agent de sécurité, chauffeur-livreur, etc. La campagne médias s'appuie sur 11 spots vidéo diffusés sur les réseaux sociaux (Snapchat, Tiktok, Facebook), sur de nombreux sites dont celui de L'Étudiant, et par voie d'affichage dans une dizaine de gares en France, et dans les Missions locales.

Voici quelques images des spots vidéo de la campagne :



En 2022, cette campagne avait suscité un large écho sur les réseaux sociaux avec plus de 87 millions de spots vidéo diffusés et 275 000 visites sur alternance.akto.fr. Ce site permet aux jeunes **d'accéder à de nombreux contenus pour les aider dans leur recherche d'alternance** : plus de 80 fiches pour découvrir les secteurs/métiers qui recrutent, un job board pour postuler en alternance, ou encore un moteur de recherche des organismes de formation près de chez eux.

Cyrille Trollion, DRH chez BERNER France, entreprise adhérente d'AKTO, a fait le choix de miser sur l'alternance au sein de son entreprise : ***"Il s'agit non seulement d'un dispositif qui permet à des jeunes de trouver leur voie et d'accéder à un premier emploi, mais c'est aussi une chance pour des salariés en***

reconversion ou des personnes qui veulent se réorienter de bénéficiaire d'un accompagnement de l'entreprise, pédagogique et pratique, pour réussir."

"AKTO souhaite soutenir l'insertion professionnelle des jeunes via l'alternance. La mobilisation remarquable de nos équipes a permis de promouvoir ce dispositif, en particulier auprès des personnes en situation de handicap. AKTO défend l'égalité des chances et l'inclusion au sein du monde du travail. La signature de la convention avec l'AGEFIPH et les objectifs qui y sont rattachés nous permettent de défendre ces valeurs au quotidien et de faire de l'alternance le levier de l'accès à l'emploi pour tous." déclare le président d'AKTO, Jean Hédou.

"Par sa mobilisation soutenue en région et ses campagnes de communication d'envergure relayées par ses partenaires, AKTO se donne les moyens de répondre aux besoins massifs de recrutement de ses 27 branches professionnelles. Les résultats sont là puisque l'objectif de 10% de progression pour l'année 2022 a été largement dépassé. Pour la période à venir, AKTO est déterminé à poursuivre ces efforts et intensifier le développement de l'alternance, en ciblant notamment les jeunes préparant un CAP ou un BP, très recherchés dans les entreprises de nos branches pour occuper les métiers en forte tension." souligne Laurent Barthélémy, vice-président d'AKTO.

1. Résultats des enquêtes de satisfaction et d'insertion professionnelle 2021/2022

Contact presse :

Mathias NIRMAN - mathias.nirman@chefcab.fr - 07 87 65 77 55

A propos d'AKTO :

AKTO est l'opérateur de compétences des services à forte intensité de main-d'œuvre fondés sur la valeur ajoutée humaine et le relationnel. Il accompagne 27 branches professionnelles dans leur stratégie de développement des compétences et des qualifications. Il agit sur l'insertion par l'emploi et la construction de parcours professionnels, il assure la performance des entreprises en renforçant la montée en compétences et la qualification des salariés, il déploie sur tout le territoire en métropole et dans les DROM les actions en faveur de l'attractivité des métiers et des emplois et développe les synergies entre les acteurs de la formation professionnelle.